

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Les Faits de la semaine

La politique chôme et cependant une grave question est en train de se résoudre tout naturellement: celle des rapports entre l'Eglise et l'Etat.

Comment les évêques vont-ils faire appliquer les lois « en ce qui les concerne » pour leur appliquer la vieille formule administrative?

M. Combes leur a adressé des circulaires très précises et très fermes, notamment pour qu'ils interdisent aux membres des congrégations non autorisées de prêcher dans les églises ouvertes au public.

A ce sujet, un incident s'est produit à Paris qui permettra au ministre de l'intérieur de montrer comment il entend procéder.

Voici comment un des auteurs, M. Téry, raconte cet incident :

« Au mépris des circulaires Combes et Waldeck-Rousseau, qui interdisent formellement la prédication aux membres des congrégations non autorisées, le père Hébert, de l'ordre des dominicains, prêchait à Notre-Dame-de-Lorette.

» Le père Hébert s'est déjà signalé à plusieurs reprises par la violence de ses diatribes contre le ministère et la République.

» Enhardi par l'impunité, il n'a pas manqué, en se comparant au Christ, d'injurier plus grossièrement que jamais ceux qu'il traite de persécuteurs, « les renégats des loges et les pontifes de la secte franc-maçonne ».

» Je l'ai interrompu au milieu de sa diatribe, en criant de toutes mes forces : « Assez ! je demande la parole ! »

» Charbonnel ajouta : « Vous n'avez pas le droit de parler ici, et vous avez encore moins le droit de nous insulter. »

» Inutile de vous décrire le tumulte qu'a provoqué cette protestation. Nous avons été bousculés, frappés, traînés jusqu'à la rue. Ils étaient trois mille contre deux hommes.

» A la sortie, nous fûmes arrêtés à la requête de l'abbé Morgan, et nous avons passé trois heures au poste.

» N'importe ; la question est posée : oui ou non, les lois de la République sont-elles applicables aux moines? »

Evidemment nous n'approuvons pas l'intervention, dans l'église, de Téry et Charbonnel, ce qui ne signifie pas que nous excusions le curé de se... moquer des lois de la République !

La question est donc intéressante. Attendons la solution.

C'est la semaine des voyages. M. Chaumié est en Italie, et M. Loubet file de Paris à Arles, d'Arles à Marseille, de Marseille en Algérie, banquetant, décorant et discourant.

On peut citer un passage de l'un de ses discours, qui sort de la banalité ordinaire, pour le dédier aux postulants à l'Elysée.

S'adressant aux sociétés de gymnastique il a dit :

« Vous venez de rappeler que l'Union

fédérale va accomplir dans quelques mois sa majorité. En effet, elle date de novembre 1873. Vous avez été bien inspiré en invoquant le souvenir du premier président, de M. Thiers, le libérateur du territoire, que vous revendiquez comme méridional. Vous avez rappelé ensuite que c'était la cinquième fête fédérale que je présidais.

« Vous pouvez ajouter que je présiderai votre congrès de novembre ; que j'irai à Arras l'année prochaine et, dans deux ans, si j'ai encore souffle de cœur et de vie — et j'espère l'avoir — j'irai à Bordeaux. C'est ainsi que je terminerai la magistrature qui m'a été confiée. »

Certaines personnes croient que le fléau de la dépopulation et les craintes qu'il inspire sont une invention de quelques individus en quête de réclame.

Qu'ils lisent la statistique suivante et qu'ils se demandent si, réellement, nous ne sommes pas menacés par le stationnement de notre population.

On vient de dresser, à Berlin, la statistique des naissances de l'année dernière et on a fait les constatations suivantes :

Une mère de famille, âgée de quarante-cinq ans, a mis au monde son vingt-huitième enfant ; une autre âgée de quarante-et-un ans, n'a eu que son vingt-troisième ; trois autres en sont à leur vingt-et unième ; deux cent quarante-six ont entre treize et vingt enfants ; cent soixante-neuf ont la douzaine.

Pour résumer, il y a à Berlin quatre cent vingt mères de famille qui ont ensemble cinq mille huit cent quatre-vingt-deux enfants.

M. Piot n'aurait pas besoin de mener son acharnée campagne pour la repopulation si la France pouvait présenter des chiffres analogues.

C. R.

## LE « MILLION DES CHARTREUX »

A la suite de la publication dans le *Petit Dauphinois* du dernier article de M. Besson, relatif au million des chartreux, M. Edgar Combes, mis en cause, avait demandé au procureur de la République qu'une instruction judiciaire fût ouverte qui ferait la lumière sur les imputations dont il était l'objet de la part de ce journal. Cette instruction vient d'être ordonnée. Elle a été confiée à M. de Valles qui, sans perdre de temps, a entendu MM. Vervoort et Mazet, ancien secrétaire de celui-ci.

On a pu, au début, s'étonner de voir M. Edgar Combes déposer une plainte au parquet et demander l'ouverture d'une instruction, alors que la loi sur la presse lui fournissait le moyen personnel de faire au *Petit Dauphinois* un procès en diffamation. Mais, dans les conditions où M. Edgar Combes engage l'affaire, il ne s'agit pas d'un procès en diffamation. Il s'agit d'instruire sur des tentatives d'escroqueries, tentatives visées dans le réquisitoire introductif d'instance du procureur de la République, ainsi conçu : « poursuites contre X..., pour tentatives d'escroquerie. »

L'inculpation est, au reste, basée sur l'article 405 du Code pénal qui dit : « Qui, conque, en faisant usage d'un pouvoir ou

d'un crédit imaginaire, aura tenté de se faire remettre des fonds, sera puni d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus ».

MM. Vervoort et Mazet ont démenti les premières allégations de M. Besson, et ont été entendus par M. de Valles. Ils ont protesté devant M. de Valles contre le rôle et les propos que leur prête le rédacteur en chef du *Petit Dauphinois*.

M. Vervoort a dit en substance :

— Il est exact que M. Besson soit venu me voir. Je savais qu'il avait fait de nombreuses démarches en faveur des Chartreux et qu'il désirait savoir s'ils obtiendraient de la Chambre l'autorisation. Il me fut amené par M. Mazet. A la question très nette qu'il me posa : « Croyez-vous que les Chartreux soient autorisés ? » Je répondis, me basant en cela sur les informations personnelles que j'avais recueillies au Palais-Bourbon : « Je ne le crois pas. » Et ce fut tout. J'affirme donc, sans crainte de démenti, que je n'ai jamais offert à M. Besson de faire autoriser les Chartreux moyennant le versement d'un million, comme il le prétend, et que je n'ai, à aucun moment, prononcé le nom de M. Edgar Combes. »

De son côté, M. Mazet a confirmé les déclarations de M. Vervoort y ajoutant les détails suivants :

— « Je fus mis en rapport avec M. Besson par Mme Guerre, une de ses compatriotes, directrice à Paris d'un journal de modes. Mme Guerre qui me le présenta dans son salon me dit qu'il souhaitait d'être mis en rapport avec une personnalité assez bien placée pour savoir quel sort paraissait devoir être réservé aux Chartreux par la Chambre. M. Vervoort me parut être cette personnalité-là, et c'est sur la demande de M. Besson, et pour lui être agréable, que je le conduisis chez mon ami. »

M. Besson, interrogé par le juge d'instruction, a refusé de répondre ; il ne parlera, dit-il, que devant la cour d'assises.

## INFORMATIONS

Conseil de Cabinet

Avant de se séparer pour se rendre dans leurs départements respectifs, à l'occasion de la session des conseils généraux, MM. Vallé, garde des sceaux, Rouvier, ministre des finances, Trouillot, ministre du commerce, Barard, sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, et, d'autre part le général André, ministre de la guerre, se sont réunis, au ministère de l'intérieur, en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Combes.

Le président du conseil s'absentera de Paris pendant vingt-quatre heures, afin d'aller assister à l'ouverture de la séance du conseil général de la Charente-Inférieure, dont il est président.

Le voyage de M. Loubet

M. Loubet s'est rendu jeudi matin à 8 heures au champ de manœuvres de Mustapha où a eu lieu la revue des troupes de la division d'Alger et des compagnies de débarquement de la Méditerranée.

Une affluence énorme assiste à la revue et acclame frénétiquement le président de la République qui remet des décorations à plusieurs officiers et soldats.

A l'issue de la revue, un déjeuner a eu lieu, auquel ont pris part les ministres, les députés et les sénateurs qui accompagnent

le président, le conseil municipal et les corps élus de l'Algérie.

M. Loubet a transmis des félicitations pour la bonne tenue des troupes aux ministres de la guerre et de la marine.

M. Loubet recevra, avant de quitter Alger, un souvenir de la population musulmane de cette ville. Il consiste en un sous-main de maroquin rouge contenu dans un coffret de noyer à l'intérieur en velours. Tout le travail d'ornementation a été exécuté à la main par deux Arabes, deux frères, dont l'un est sculpteur sur bois et l'autre brodeur sur cuir. Sur les deux faces du coffret on lit, parmi les arabesques en relief des vers et proverbes arabes. Des ornements variés décorent le cuir du sous-main. Sur l'une des faces, on lit dans un croissant de lune : « A sa Seigneurie l'honoré M. Loubet. » Sur l'autre face, on lit parmi les arabesques : « Souvenir de la population musulmane d'Alger au président de la République française, année 1903, correspondant à 1331 de l'Hégire. »

De son côté, M. Loubet se propose d'offrir des souvenirs à diverses personnalités arabes importantes, notamment au colonel Ben-Daoud et à Si-Eddin-ben-Hamza. Une magnifique aiguïère en vermeil, style Louis XVI sera offerte au premier, et un service à café en argent massif ciselé au second. D'autres services, d'autres aiguïères en argent ciselé, des plateaux, des montres en or décorées du chiffre en or mat et diamants de M. Emile Loubet, des fusils de chasse incrustés d'or, seront distribués au moment du passage du cortège présidentiel aux grands chefs arabes et à ces cheiks et caïds de douars qui sont pour l'œuvre française de sûrs collaborateurs.

Le président de la République, continuant son voyage à travers l'Algérie, s'est rendu hier à Oran, où il a été reçu par la population avec beaucoup d'enthousiasme.

Le roi d'Italie à Paris

On annonce que le roi d'Italie arrivera à Paris le 12 juillet en revenant d'Angleterre. Il y aurait, le lendemain, un dîner de gala en son honneur à l'Elysée, et on examine en ce moment si le roi, qui a manifesté le désir d'assister à Longchamp, à notre grande revue annuelle, ne pourrait s'y rendre avec M. Loubet.

C'est à Marseille, dit-on où l'attendrait l'escadre italienne, que le roi quittera la France, le 16 juillet au plus tôt.

Les cartes postales illustrées

Plusieurs journaux ont publié une circulaire de la direction des postes de la Seine en lui donnant une interprétation inexacte. Nulle instruction n'a été donnée par le sous-secrétaire d'Etat pour arrêter des catégories de cartes, circulaires prospectus, ni religieux ni commerciaux, ni mi-religieux, ni mi-commerciaux. Certaines cartes postales illustrées ayant été déposées à divers bureaux avec affranchissement à 1 centime, alors qu'elles eussent dû être affranchies à 10 centimes, le sous-secrétaire d'Etat aux postes a donné l'ordre de surtaxer ces cartes déterminées, ou de dresser procès-verbal aux expéditeurs en fraude avec la loi. C'est à cela que se borne tout l'incident.

## CHRONIQUE LOCALE

Les examens du Baccalauréat

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire les

informant que les jurys d'examen du baccalauréat de l'enseignement classique (première et deuxième partie) seront composés ainsi qu'il suit, à partir de la session prochaine de juillet-août.

Première partie : Deux membres de l'enseignement supérieur (un professeur de la Faculté des lettres, un professeur de la Faculté des sciences) ; deux membres de l'enseignement secondaire

Deuxième partie (1<sup>re</sup> série) : Un membre de l'enseignement supérieur (Faculté des lettres) ; deux membres de l'enseignement secondaire.

Deuxième partie (2<sup>e</sup> série) : un membre de l'enseignement supérieur (Faculté des sciences) ; deux membres de l'enseignement secondaire.

CAHORS

TOUJOURS LES ÉCOLES

Nous recevons la lettre suivante d'un groupe de citoyens de St-Georges :

Monsieur le rédacteur,

D'après ce que vous affirmez, la seule cause qui empêcherait la création d'écoles à St-Georges et à Cabessut serait tout entière dans ce fait que cette création nuirait à la prospérité de l'école annexe, qui ne contient que 35 élèves, alors que sous d'autres directeurs, il y a plusieurs années, elle en contenait plus de 80 !

D'où peut provenir cette désertion subite ?

Si tout ce que vous avez affirmé avec tant de force dans le Journal du Lot est exact, nous ne comprenons plus pourquoi des conseillers municipaux prêtent leur concours à une campagne de haine et d'intérêt particulier, surtout lorsque cette campagne est menée par des gens que l'on ne connaît pas, qui se cachent.

Vous, au moins, M. le rédacteur, vous avez le courage de prendre la responsabilité de vos affirmations et de votre opinion.

Mais, est-ce sérieusement que M. Costes soit acquis au projet fantaisiste que quelques intéressés ont fait présenter par M. Cagnac, qui dans cette affaire ne semble être que l'exécuteur des haïnes d'individus qui n'osent pas se montrer ?

Un groupe de citoyens de St-Georges.

Les lignes de points remplacent des passages excessivement violents de cette lettre que nous adressent des citoyens de St-Georges, car nous n'avons pas l'intention, pour l'instant encore, de briser le plat où se refroidit la mauvaise bouillabaisse offerte récemment aux Cadurciens par le Comité !

Nous répondons à nos correspondants : **Oui**, le motif pour lequel le Comité ne veut pas d'écoles à St-Georges et à Cabessut est tout entier dans le fait que cette création pourrait provoquer avant peu la suppression de l'école annexe de garçons qui, en quelques années, depuis le départ du précédent directeur, a vu le nombre de ses élèves diminuer des trois quarts.

**Oui**, ce que nous avons affirmé jusqu'à ce jour est absolument exact : nous défions tout démenti ; nous défions même les membres du Comité, les auteurs de la campagne absurde et haineuse d'avoir le courage de se montrer.

Connus, ils seraient vite appréciés à l'aune de leur sincérité politique et de leur désintéressement. Et puis, pourquoi se montreraient-ils ? N'ont-ils pas un bouc émissaire, l'homme qui marche, M. Cagnac ? M. Cagnac est probablement chargé de tout le service public ? Dans tous les cas il ne sera jamais assez habile pour rétamé de vieilles casseroles : elles sont trop usées.

**Non**, M. Costes ne prend pas au sérieux les pétitions adressées par le Comité au Conseil municipal, parce que M. Costes s'est renseigné et est édifié sur les bonnes intentions du Comité qui, paraît-il, est décidé à dépenser une somme de 3.000 francs EN FRAIS DE JOURNAUX pour mener à bien la campagne scolaire.

C'est du moins ce que l'on avait offert à un de nos confrères qui dédaigneusement refusa : lui n'était pas à vendre.

L. BONNET.

LE « RÉVEIL » ET L'ARITHMÉTIQUE

Dans son numéro du 4 Avril dernier, le Réveil du Lot, pour les besoins de sa cause tombe dans quelques... inexactitudes que nous nous permettons de relever.

Ce n'est pas grand chose, vous allez voir.

« Au moment de la fusion dit-il, 12 maîtres enseignaient dans les 2 écoles, 7 à la rue du Lycée et 5 au Vieux-Palais.

» Aujourd'hui 10 maîtres seulement enseignent à la rue du Lycée, d'où, 2 maîtres en moins. »

Ce serait exact, si ce n'était faux

Le « Réveil » oublie simplement de dire qu'au Vieux Palais il est resté 1 maître avec 60 élèves, c'est-à-dire la moitié de l'effectif de cette école ; que les 70 autres allèrent à la rue du Lycée avec les 3 adjoints attachés à l'école. Et M. Linol reçut une autre destination.

La réunion des maîtres sous une même direction, en assurant une meilleure répartition des élèves, ne nous fournit plus ce spectacle de voir ici un maître avec 7 ou 8 élèves et là, un autre avec 40 élèves.

Nous affirmons que les chiffres produits par le Réveil sur les effectifs des classes sont faux. M. le Maire et MM. les Conseillers peuvent s'en assurer en demandant des renseignements officiels.

C'est facile.

Interprète

M. Chéry (Joseph-Antoine-François), professeur de langues vivantes au lycée Gambetta, est nommé officier interprète de 2<sup>e</sup> classe de l'armée territoriale.

Médaille militaire

Dans le tableau de concours pour la médaille militaire (1903) nous relevons les noms des sous-officiers du 7<sup>e</sup> : MM. Camescasse et Nayrac, adjudants.

Voici les noms des gendarmes de la 17<sup>e</sup> légion bis proposés pour la médaille militaire :

Faux, Boyssel, Berche, Issindou, Larrieu, Ruelle, Blanque, Maury, Bories, Pertuzat, Méric, gendarmes ; Magnot, brigadier ; Macabiau, Issaly, Magne, Foissac, Tertullien, Albert, Ducasse, maréchaux de logis.

Les Congrégations

Ce matin, à 10 heures, MM. Deandreis, substitut du procureur de la République, Bousquet, suppléant du juge de paix, accompagnés de M Lagardère, commissaire de police et Calmel, greffier de la justice de paix, se sont transportés dans l'établissement des Capucins pour y procéder à l'apposition des scellés par ordre du liquidateur de la Congrégation.

Ces messieurs ont dû parlementer avant de pouvoir pénétrer dans l'établissement il a fallu en outre faire appeler le propriétaire de l'immeuble, qui n'est autre que l'évêque de Cahors.

Mais celui-ci étant absent, M. Massabie, vicaire général de l'évêché le représentait.

Le directeur de l'établissement a protesté contre la mesure dont les Capucins étaient l'objet de la part du gouvernement, et a tenu que sa protestation fut mentionnée au procès-verbal.

M. Massabie à son tour a déploré la rigueur de la loi dont sont victimes les capucins ; d'après lui cette mesure est contraire à la Déclaration des Droits de l'homme, néanmoins il s'incline devant la loi.

Il est procédé ensuite sans incident à l'apposition des scellés sur quelques meubles.

Groupe d'études sociales « Travail »

Les membres du bureau et de la commission du groupe Travail sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain dimanche, à 11 heures du matin, dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour :

Choix des questions à traiter à la prochaine séance.

Le Secrétaire général,

Léon MARMESSE.

Caserne

Les faits regrettables qui se sont passés l'année dernière provoqués par des soldats

mis en cellule, se renouvellent ces jours-ci. Tous les soirs, des cris, des injures sont proférés à l'adresse des chefs, du public même par des hommes punis de cellule attendant leur comparution probable devant le conseil de guerre.

Ces scènes grossières provoquent de nombreux attroupements devant la caserne.

Musique du 7<sup>e</sup> de ligne

PROGRAMME DU 19 AVRIL 1903

Allegro militaire	X.
Le Voyage en Chine (Ouverture)	Bazin
Valse rêvée	Griegh
Les Cloches de Corneville (fant.)	Planquette
Marche d'Auvergne	Ganne

Allées Fénélon, de 5 à 6 h.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 11 au 18 avril 1903

Naissances

Célerié, Marie-Louise, rue Clément-Marot, 3  
Capelle, Andrée-Emma-Marguerite-Marcelle, rue Labarre, 30.  
Lemozy, Alice-Marie-Yvonne, rue du Château, 27.  
Paul, Emile-Jean (naturel), à la Maternité.  
Aynard, Marie-Jeanne, rue du Château, 17.  
Miquel, Joseph, au Payrat.  
Boutonnet, Raymond-Henri-Mar us, rue de la Brasserie.

Publications de Mariages

Bort, Alfred-Emile, garçon boucher, et Roques Augustine, s. p.  
Laucon, Joseph, jardinier, et Bousquet, Marie-Louise, cuisinière.  
Gagnayre, Emile-Marc-Antoine, négociant, et Fournié, Marie Francine-Elisabeth, s. p.

Mariages

Caillassou, Louis-Joseph-Gervais, conducteur des ponts et chaussées, et Renoux, Joséphine-Louise-Juliette, s. p.  
Delmas, Jean-Louis, ouvrier boulanger, et Conderc, Marie-Antoinette, robeuse.  
Tusques, Pierre-Abel, officier d'administration, et Lafecille, Marie Antoinette, s. p.  
Lescol, Philippe-Marcelin, cordonnier, et Labarrière, Julie, cuisinière.

Décès

Alazard, Michel, cultivateur, 85 ans, à St-Henri.  
Frayssy, Julie, 11 mois, rue Nationale, 32.  
Foucaud, Etienne, carrossier, 61 ans, rue Pierre de Bernis, 10.  
Lafon, Georges, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, 23 ans, célibataire à l'hospice.  
Larnaudie, Mélanie, lingère, 34 ans, rue Lestien, 10.  
Surret, Marie-Anne, épouse Wlayélé, 69 ans, rue des Boulevards, 21.  
Thonmazou, René, peintre, célibataire, 20 ans, rue Lami 1.  
Bruguère, Thérèse-Laurentine, Veuve St-Sèbe, 70 ans, rue du Lycée 3.  
Servant, Marie-Félicie, célibataire, 16 ans, s. p. rue Nationale, 51.

Arrondissement de Cahors

**NADILLAC.** — Election d'un maire. — Le conseil municipal de la commune de Nadillac est convoqué pour le dimanche 19 avril, à l'effet de procéder à l'élection du maire de cette commune, en remplacement de M. Grimal, décédé.

**MONTCUQ.** — Vol. -- Ces jours derniers, en l'absence des époux Aly, un malfaiteur s'est introduit dans la maison de ces derniers, mise à quelques centaines de mètres de Montcuq, sur la route de Castelnaud. L'habitation étant fermée, le cambrioleur a dû casser une vitre pour pénétrer à l'intérieur. Toutes les armoires ont été fouillées, mais seules quelques pièces de monnaie ont été emportées.

Le signalement donné par M. Henri Bramant, facteur des postes intérimaire, qui, au cours d'une tournée, rencontra un individu étranger à la localité qui pourrait bien être l'auteur du vol, a permis à la gendarmerie de se mettre immédiatement à sa recherche.

Arrondissement de Figeac

**FIGEAC.** — Foire du 15 avril. — Favorisée par un temps superbe, la foire du 15

avril a été assez importante. Le champ de foire était bien garni d'animaux de toute catégorie.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, de 700 à 900 francs la paire ; bœufs gras, de 90 centimes à 1 fr. le kilo. Baisse sur les cochons destinés à la charcuterie, de 42 à 46 fr. le quintal ; porcelets, de 18 à 28 fr. pièce.

Blé, de 18 à 19 francs l'hectolitre ; avoine, de 8 francs à 8 fr. 50 ; maïs, de 13 à 14 francs ; haricots, de 23 à 24 francs ; graines de trèfle, 60 à 65 francs le quintal ; graines de sainfoin, 40 à 45 francs.

Volaille, 80 c. le demi-kilo ; chevreaux, 5 à 6 francs pièce ; œufs, 0 fr. 60 la douzaine.

Miel, 85 c. le litre.

Les asperges avaient fait leur apparition et se vendaient par paquets de 50 à 80 centimes.

**Arrestations.** — Le nommé Jean-Marie Deluc, âgé de trente ans, originaire de Paris, a été mis par la police de notre ville, à la disposition de M. le Procureur de la République, sous la prévention de vagabondage et filouterie d'aliments.

La gendarmerie de notre ville a mis en état d'arrestation pour vagabondage, un pauvre diable nommé Jean Garrouste, originaire de Vitrac (Cantal). Ce malheureux, dénué de ressources, désirait se faire arrêter, puisqu'il a répondu par des outrages aux interpellations des agents de la force publique.

**CAJARC.** — Combattants des armées de terre et de mer. — Dimanche 10 avril, à une heure et demie du soir, dans une salle de la mairie de Cajarc, sera tenue la réunion générale de la section de Cajarc. Livret indispensable.

**PUYBRUN.** — Notre fameux chemin électoral est en bonne voie, il a été donné à l'adjudication le 11 avril. L'adjudicataire est du chef-lieu de canton.

Des gens compétents et bien informés, prétendent qu'il aurait pu se construire dans des conditions moins onéreuses pour nos finances communales si notre municipalité avait fait preuve d'un peu plus de vigilance en ne laissant pas passer certains délais voulus, dans l'accomplissement des formalités nécessaires.

Nous reviendrons sur cette question en temps opportun.

**Foire.** — Notre dernière foire a été favorisée par un temps splendide, les différents foirails étaient bien approvisionnés. Les transactions ont été lentes sur les bœufs de boucherie, les bœufs d'attelage et les bourrets ont subi aussi une certaine baisse. On attribue ce malaise dans les affaires à la température froide et sèche que nous subissons.

Arrondissement de Gourdon

Vayrac

Elections Municipales complémentaires

DU 19 AVRIL 1903

Les candidats désignés par le Congrès républicain et les élus républicains adressent aux électeurs les appels suivants :

Vous êtes appelés, le 19 avril, à élire huit conseillers municipaux en remplacement de deux conseillers décédés et de six démissionnaires.

Désignés par le Congrès républicain, nous venons solliciter vos suffrages et l'honneur de courir au Drapeau abandonné en pleine bataille pour de mesquins et déplorables dissentiments de personnes. Mais si nous sommes vos élus, notre grande ambition sera de tenir haut et ferme ce sublime emblème cher à nos cœurs.

Républicains radicaux, nous sommes convaincus que ce Gouvernement est le seul capable de concilier l'ordre et le progrès avec les libertés nécessaires ; sauvegarder les droits de l'homme et du citoyen ; réaliser enfin les légitimes aspirations de la Démocratie.

Nous sommes respectueux de la liberté de conscience et des croyances religieuses ; mais la suprématie de l'Etat laïque est pour nous un dogme intangible.

Si nous avons l'honneur d'en recevoir le mandat, soyez assurés, Citoyens, que nous n'aurons pas moins de soucis des intérêts matériels de la commune que de nos propres convictions politiques. Nous veillerons

avec un soin jaloux à la gestion de nos affaires communales :

Economique emploi des ressources budgétaires ; affectation réfléchie des fonds publics aux réparations urgentes ou aux travaux utiles au plus grand nombre ; et comme œuvre de solidarité sociale : répartition équitable des secours ou indemnités aux indigents ou aux nécessiteux. Rigoureux contrôle, en un mot, de toute recette et de toute dépense.

Les ennemis de la République, pour capter votre confiance et vos suffrages useront des moyens les plus habiles pour dénaturer les actes de l'Administration municipale et essayeront de donner le change sur nos intentions et notre but : Exploitation de nos discordes passagères ; critiques intéressées, mais sans fondement ; insinuations perfides ; dons de toute nature, sous conditions ; libéralités de circonstances ; promesses irréalisables ; au besoin, prophéties de malheurs et de catastrophes pour les générations futures, rien n'y manquera ; mais, rien ne vous ébranlera non plus. Vous démasquerez aisément leurs secrets desseins de recouvrer le pouvoir et la direction des affaires, que le flot montant de la Démocratie leur a enlevé à Vayrac, comme à leurs partisans dans les autres communes de France.

**ELECTEURS RÉPUBLICAINS DE VAYRAC**

Aux urnes, bannières déployées !

Fils de la mémorable Révolution qui vous a émancipés du servage et qui a fait de vous des hommes libres et indépendants, pourriez-vous renier les glorieuses traditions de nos ancêtres ; infligeriez-vous à notre chef-lieu l'injure d'avoir, le seul de toutes les communes du canton, une municipalité rétrograde à sa tête ?

Haut les cœurs ! Votez tous en bloc pour la liste du Congrès républicain contre la coalition des derniers débris des régimes passés ; et que la nouvelle et éclatante victoire d'aujourd'hui soit, pour l'an prochain, le prélude de la complète dérouté de nos adversaires.

**CITOYENS,**

Nous attendons votre verdict en toute confiance.

**VIVE LA RÉPUBLIQUE !**

**CITOYENS,**

Aux élections de Mai 1900, par une imposante majorité vous nous avez confié le mandat de vous représenter au Conseil municipal et la garde du Drapeau de la République que vous avez si vaillamment défendu à nos côtés. Nous aurions manqué à notre devoir de Républicains et n'aurions pas tenu nos engagements si nous avions abandonné le poste où votre confiance nous a placés.

Aujourd'hui à la veille des élections complémentaires, nous venons détruire par

des faits avec preuves à l'appui, certaines attaques qui nous sont adressées. En ce qui concerne la question du Chemin n° 5, de Vayrac à Marval, autour de laquelle certains ont fait tant de bruit : Qu'il nous suffise de dire que le classement de ce chemin a été demandé par délibération en date du 20 août 1899, signée de MM. GAY, FERRIE, FRANCOUAL, CIPÈRE, DELMON Henri, GINIÈRE, LANGLE, LAQUIÈZE et GRANOULLAC, Maire. Se sont abstenus MM. CHAMBON Jules, BONNEVAL et DE LAPIÈRE ; que par une nouvelle délibération du 1<sup>er</sup> Juillet 1900, le Conseil municipal invite l'Administration à faire exécuter les travaux aussitôt que possible. Elle est signée de MM. GAY, FRANCOUAL, CIPÈRE, DELMON Henri, FERRIE, SERRES, CHAMBON François, PARADOU, DELMON Etienne, SIREYJOL, GARRIGUE et GRANOULLAC, Maire. Etaient absents : MM. CHAMBON Jules, DARNIS, COCULA et LAQUIÈZE.

Ce chemin dont le devis s'élève à 30,000 francs peut être compris dans le réseau des chemins à subventionner, et par délibération en date du 21 Novembre 1901, le Conseil municipal a approuvé la souscription volontaire en terrains qui représente la part contributive de la commune dans la dépense. Ainsi donc, d'après la loi du 12 mars 1880, la construction de ce chemin peut être assurée sans grever en rien le budget communal.

**CITOYENS,**

La réaction aux abois s'apprête à livrer un dernier et suprême assaut à la République. Dans sa prétentieuse et naïve arrogance, elle croit que la retraite des 6 conseillers municipaux favorisera sa lutte et que par suite notre chef-lieu sera pour longtemps rayé de la carte républicaine.

**CITOYENS,**

Vous rétablirez cette union qui nous valut une si éclatante victoire aux Elections municipales de 1900. Comme alors vous resterez inébranlables, et à nos ennemis politiques et personnels, qui essayent de nous éblouir de leurs multiples et fielleuses accusations, vous leur demanderez, en hommes dignes, les preuves qu'ils auraient dû vous fournir depuis longtemps, et d'un beau geste vous leur montrerez le chemin qui conduit droit au drapeau.

**CITOYENS, AUX URNES !** Votons tous en masse pour la liste établie au grand jour du Congrès républicain, composée des citoyens

JARRIGE, VAYSSIÉ, DELNAUD, ARCAMBAL, CONDAMINE, LAS-FARGUES, CANCE, SERRES.

*Vive la République Radicale.*

GRANOULLAC, Maire, Conseiller d'arrondissement, LAQUIÈZE, DELMON, SIREYJOL, GARRIGUE, Conseillers municipaux.

**MARTEL. — Congrégation** — Le garde champêtre, faisant fonctions de commissaire de police, a notifié mercredi matin aux Petits-Frères de Marie d'avoir à abandonner, à la date du 26 courant, le local qu'ils occupent.

**SALVIAC — Accident.** — Mercredi matin, la jeune fillette de M. Figeac, propriétaire à Salviac, était montée avec une de ses petites camarades sur la voiture de son père, le cheval partit à une allure désordonnée. Les cris des deux enfants ne faisaient qu'accroître l'allure du cheval M. Delbos, forgeron, se précipita courageusement à la bride du cheval, qu'il put maîtriser.

**NUL N'EST PROPHÈTE EN SON PAYS**

Rien n'est plus vrai. Que l'on songe à toutes les bonnes choses dont jouissent les étrangers et qui ont été découvertes par des Français et combien, d'autre part, nous profitons en France des trouvailles ou du génie de personnes étrangères à notre pays. Ce que l'on se doit ainsi de part et d'autre s'équilibre à peu près.

Le Parlement britannique, cette institution à laquelle nos flegmatiques voisins sont redevables de leurs libertés, est l'œuvre d'un Français, Simon de Montfort. C'est là un fait indéniable dont les Anglais ne conviennent pas volontiers et que les Français ont oublié. Ces réflexions viennent naturellement à l'esprit lorsqu'on examine le cas de Madame Veuve Durrieu, propriétaire de l'hôtel « Au rosbif arlésien », 5 rue du St-Esprit, à Arles. « Ma santé était bien précaire il y a quelques temps », dit Madame Durrieu ; « je souffrais de violents maux de tête et de douleurs d'estomac, surtout après mes repas. J'avais beaucoup de peine à digérer les moindres aliments et j'étais en outre tourmentée par une constipation opiniâtre. Comme si tout cela ne suffisait pas, j'avais souvent des suffocations et il était évident que le sang circulait mal. Pendant que je me trouvais dans cette triste condition, un voyageur descendu à l'hôtel me conseilla d'avoir recours à la Tisane américaine des Shakers, un remède bienfaisant découvert et employé avec le plus grand succès par une communauté d'Amérique et dont M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord) est propriétaire pour la France. Mon hôte m'affirma avoir été guéri de la dyspepsie par la Tisane américaine des Shakers, alors qu'aucun médicament n'avait pu le soulager. Comme aucun des remèdes que j'avais essayés ne m'avait rien fait, je suivis le conseil du voyageur et bientôt je constatai les bons effets de la préparation des Shakers : Après la troisième bouteille, non seulement j'étais guérie, mais ma santé était meilleure qu'avant ma maladie. Depuis lors, je suis parfaitement bien portante. C'est avec plaisir que j'autorise M. Oscar Fanyau à publier là où il le jugera utile la présente attestation afin qu'elle serve à faire connaître son bienfaisant remède ». Voilà ce que dit Madame Durrieu dans sa déclaration légalisée par M. Quein, adjoint au Maire d'Arles. Ne dirait-on pas que le Nouveau-Monde s'acquitterait envers l'Ancien des services qui lui furent rendus alors qu'il commençait seulement à se développer. Il est évident que l'Europe est aujourd'hui tributaire de l'Amérique pour une quantité de choses et qu'elle ne pourrait plus se passer de son assistance.

**Monsieur BOURGET MÉCANICIEN-DENTISTE**

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même 9, rue du Lycée.

**LA PHLEBITE**

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'**Elixir de Virginie** qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le **façon**, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

**Ancien cabinet dentaire**

**HUGGINS & BAKER**

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

**UN MONSIEUR**

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restaurant, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

**Avis au public**

**A. WILCKEN**

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Paris Dentiste du Lycée Gambetta 60, Bd Gambetta et Rue Fondue

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1<sup>er</sup> Mars 1903, il a ouvert, 60, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur.

Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

Vient de paraître :

**LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT**

Par A. ANDRÉ

Directeur de l'Avenir de l'Orne et de la Mayenne

Prix : 1 fr. 25

S'adresser à M. ANDRÉ, à Alençon (Orne)

RECUEIL DU « Journal du Lot » 147

**MADemoiselle MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch. BERNARD DEROSE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XIV

Jeanne d'Arc

Il est très agréable de rester un instant à goûter les charmes d'un beau clair de lune, mais il ne faut abuser de rien. Rentrons ; nous aurons, pour nous distraire, les cartes et la musique.

Elle se dirigea vers les fenêtres ouvertes. La longue queue de sa robe abattait la rosée du gazon, et ses yeux étaient dirigés sur les deux personnes dont la haute et sombre silhouette se détachait vivement au clair de la lune.

Et l'on aurait pu voir un plissement de colère se dessiner sur le front de milady, tandis que ses yeux lançaient des éclairs qui témoignaient d'un vif déplaisir.

— Vous êtes encore là, mademoiselle Hern-

castle ? dit-elle d'une voix aigre. Je croyais que vous étiez remontée à votre chambre au moment où la musique a cessé. Savez-vous si Pansy et Pearl sont couchées ? Soyez assez bonne pour aller vous en assurer.

L'expression des traits courroucés de milady ajoutait encore quelque chose à cet ordre, et l'on pouvait y lire ces mots : Et vous y resterez.

Elle passa à côté de la gouvernante et de sir Arthur ; les dentelles merveilleuses dont elle était chargée laissaient devant et derrière elle un nuage parfumé, et le major Frankland, avec un sourire d'intelligence sur les lèvres, la suivait comme la statue du Commandeur.

Mlle Herculane se recula en jetant sur sir Arthur un regard profond, comme pour faire appel à sa protection.

— Bonsoir... fit-elle, dans un soupir à peine perceptible, et elle disparut.

Lady Dangerfield ne manquait pas d'intelligence, mais elle avait commis une faute grave ce soir-là.

Un éclair soudain de colère avait brillé dans les yeux du baronnet ; son front s'était empourpré, sous l'effet d'une irritation intolérable. La femme qu'il se plaisait à honorer venait d'être insultée ; on lui avait donné, lui présent, l'ordre de quitter le salon, et cela à cause de lui, il le comprenait bien.

Sa figure changea, elle prit une expression si sombre si sévère, si irritée, qu'on voyait, du premier coup d'œil que la colère de cet homme était terrible.

Les autres personnes de la société entrè-

rent. On apporta de la lumière et la voix criarde de lady Dangerfield vint secouer l'apathie du baronnet, qui lui semblait trop lent à se mouvoir.

— Nous sommes quatre... le major Frankland, Mlle O'Donnell, le capitaine O'Donnell et moi. Nous avons besoin de vous, Sir Arthur, pour compléter notre table.

— Vous voudrez bien m'excuser, milady ; je ne suis pas disposé à jouer ce soir.

Il serait impossible de rendre la hauteur glaciale avec laquelle cette réponse était faite.

Sir Arthur quitta la fenêtre d'un air extrêmement maussade, descendit la longue pièce, d'un pas lent, se jeta dans un fauteuil et, prenant un album de photographies, se plongea profondément dans l'examen de cet album.

Cecil, qui était assise au piano, un peu dans l'éloignement et l'obscurité, entendit et vit cette scène, et l'on aurait pu saisir un sourire sur ses lèvres.

Mais il était impossible de n'être pas frappé de l'expression à la fois étonnée et irritée de la figure de milady et de l'air dur et boudeur de sir Arthur.

Cecil, en traversant le salon de son regard, rencontra d'autres regards où il y avait aussi quelque malice, et ces grands regards rencontrèrent les siens et leur adressèrent une réponse. Ils étaient beaux et brillants, et hardis les yeux bleus du beau spahis.

Quel rapport y avait-il entre l'attitude de milady et celle de sir Arthur ?

Sans prononcer un seul mot, Cecil et Edmond s'étaient dit qu'ils en avaient tout le secret.

Sir Arthur pouvait s'envelopper dans sa dignité et méditer avec mauvaise humeur sur ce qu'il avait dans le cœur ; Cecil pouvait se tenir à tenir à l'écart et jouer d'un air rêveur des sonnettes et des valse allemandes ; le comte de Ruysland pouvait dormir de ce sommeil pacifique que procure une conscience tranquille et une digestion pénible ; Sir Richard pouvait s'enlever dans son cabinet ou se livrer à son pèlerinage nocturne, mais la société réunie autour de la table de jeu pour jouer à l'ombre était la plus joyeuse qu'on pût s'imaginer.

Mlle Herculane bien entendu, n'apparut plus de la soirée ; Cecil continua de toucher du piano ; sir Arthur examina de plus en plus ses photographies, sans jamais s'occuper d'elle ; il regardait la copie d'un tableau de Jeanne d'Arc devant ses juges et ses yeux ne la quittaient pas.

La figure de l'héroïne rappelait étrangement celle de Mlle Herculane : l'expression de grands yeux sérieux, les lèvres serrées et spirituelles, le modelé du front, la coupe du menton étaient les mêmes, et quand sir Arthur remonta dans sa chambre, il emporta avec lui la Jeanne d'Arc.

XV

Le Mystère du Trou-Perdu

Il était minuit moins le quart quand O'Donnell quitta Scarswood et regagna le bourg à pied.

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

# MISÉ FÉREOL

IV

A ces effusions d'orgueil paternel, Pierre ne put se défendre d'imaginer l'héritière sur le modèle du savonnier.

— Allons ! s'écria Rémond en se levant, en route mon cher ami si vous voulez bien.

Sous le vestibule, ils croisèrent Planette.

— Bonne chance ! murmura-t-elle à l'oreille de son maître.

La façon du Marseillais ne manquait pas d'une certaine drôlerie : sous sa vulgarité un peu affectée, perçait une malice spirituelle, une sorte d'orgueil plaisant.

Ces types d'enrichis, qui se font une gloire de la pauvreté de leur origine, ne sont pas rares dans ce monde de l'industrie où la victoire, lentement et péniblement conquise, donne une plus grande confiance en soi-même. Pierre eut vite compris que, sous ces dehors d'une rusticité demi-naïve et demi-affectée, Rémond cachait une vanité à lui. D'ailleurs, cette verve méridionale qui trouve naturellement le trait, passionnée, un peu vanaarde, ne lui laissait guère le temps d'une réflexion. Un sujet succédait à un autre avec la

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

même abondance de paroles, la même prodigalité de saillies.

Au courant de la causerie, on en vint à nommer les Saintes, Pierre ayant parlé, de Féréol :

— Eh bien ! comment va-t-il le capitaine ? demanda Rémond. Vous avez encore vu là une belle fille ! mais, dame, la pauvre mène une bien triste vie. Elle viendra probablement demain voir Claire : elles sont amies. Il y a aussi le neveu Honorat, un gentil garçon et solide celui-là. Je vais le pousser. C'est des bonnes gens tous, ça, et ils ne sont pas riches. — Bon ! nous voilà sur un coin de marais, s'écria-t-il tout-à-coup ; bouchez vous le nez. Vous avez la peste là dedans ; et de la plus pommée. Ça va être compris dans le marché, sans augmentation, par exemple ! Et nous sommes en France, mon cher monsieur de Romaz, en France.

— Mais il paraît pourtant qu'avec quelques travaux on pourrait assainir. On s'est même occupé d'un projet, je crois ?

— D'un projet ? Dites de cent. Il y a beau jour qu'on a positivement reconnu qu'il suffirait d'un canal de dessèchement et de quelques travaux d'irrigation pour transformer tout ça.

— Eh bien ?

— Eh bien ! les ingénieurs sont venus ; soyez tranquille, ce ne sont pas leurs travaux qui manquent. Il y a vingt ans qu'on étudie... Des grimoires, encore des grimoires... des commissions et toujours des commissions... et puis c'est tout, quoi ! Du moment qu'un de

ces messieurs s'est dérangé, le gouvernement a fait son devoir, jusqu'à ce qu'un autre de ces messieurs se dérange à nouveau. Qu'est-ce qu'on veut de plus ? Ça a coûté de l'argent tous ces voyages-là... On a même offert un très beau banquet au dernier ingénieur.

Ils étaient arrivés au bord du Rhône : une barque élégamment décorée stationnait sur la rive. Quatre rameurs en costume de fantaisie, portant sur leur chapeau de toile cirée le nom de la Tour inscrit en lettres d'or, s'empressèrent à la vue du Marseillais. Le fleuve fut vite traversé. On vint accoster devant un embarcadère en marbre blanc, orné de gros vases de Japon remplis de feuillage.

De l'autre côté du Rhône tout est fertilité. Bâti en pierre rousse de Fonvielle, au beau milieu de son parc superbe, le château de Rémond avait grand air. Ses élégantes tourelles ouvragées trahissaient de hautes prétentions. Un kiosque, tout au bord de l'eau, ceint de massifs d'arbustes en fleur, ajoutait à toute cette richesse un attrait charmant de gaieté et de confort.

Plein de son orgueil de châtelain, tout en allant par les allées, le savonnier observait sournoisement son hôte.

— Hein ! qu'est-ce que vous dites de ça ? demanda-t-il.

Soudain une jeune fille déboucha en courant devant eux. A la vue de l'étranger, surprise, presque confuse, elle s'arrêta.

— Claire, dit Rémond, notre voisin, M. de Romaz. Va prévenir ta mère. Mademoiselle Claire salua d'un sourire.

Puis comme un trait, elle s'enfuit, ne laissant à Pierre de cette entrevue rapide que l'impression d'une robe rose et d'un large chapeau de paille sous lequel deux grands yeux l'avaient curieusement regardé.

Dès qu'elle eut disparu, Rémond li-gnant de l'œil de l'air souriant d'un air a-teur :

— Qu'est-ce que vous dites encore de ça... répéta-t-il.

— Mes compliments ! mademoiselle Rémond est charmante : elle vous ressemble répliqua Pierre avec aplomb.

— On le dit.

Arrivé en haut du perron monumental, le Marseillais poussa Pierre de Romaz devant lui, par la porte du salon, et l'annonça d'une voix de stentor.

Meublé avec un luxe criard, le salon de la Tour trahissait la qualité de ses hôtes.

Assise, presque étendue dans une causeuse de satin cramoiis, une toilette voyante, de gros vêtements aux oreilles, madame Rémond attendait sous les armes.

Son attitude languissante et étudiée contrastait singulièrement avec ses formes exubérantes, l'épanouissement de son teint. A l'entrée du visiteur, elle se leva avec une précipitation comique.

— Quelle aubaine, M. de Romaz ! dit-elle en jouant la plus aimable surprise.

— Oh ! les femmes ! s'écria Rémond, c'est elle qui m'a envoyé vous chercher.

(A suivre)

Jacques VINCENT

MAISON  
**LOUBEYRE**  
COIFFEUR-PARFUMEUR  
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique  
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS**  
contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

## Bibliographie

### LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 19 avril 1903.

V<sup>me</sup> Nacla: Courrier du dimanche. — Camille Flammarion: Le cataclysme de la Martinique. — André Theuriot: La petite dernière (suite). — Jules Mary: La faute du docteur Madelot (suite). — Adolphe Brisson: Florise Bonheur (suite). — Charles Mérieux: Le fils de Rose (suite). — Le comte Léon Tolstoï: Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Librairie HACHETTE et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard St-Germain, Paris

### ERNEST LAVISSE

#### HISTOIRE DE FRANCE

depuis les origines jusqu'à la Révolution.  
Publiée avec la collaboration de MM.

BAYET, BLOCH, CARRÉ, COVILLE, KLEINCLAUSZ, LANGLOIS, LEMONNIER, LUCHAIRE, MARIÉJOL, PETIT-DUTAILLIS, FRISTER, REBELLIU, SAGNAC, VIDAL DE LA BLACHE

#### TABLEAU DE LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE

PAR P. VIDAL DE LA BLACHE  
Professeur à l'Université de Paris.

« L'histoire d'un peuple, dit M. Vidal de La Blache, est inséparable de la contrée qu'il habite. On ne peut se représenter le peuple grec ailleurs qu'autour des mers helléniques, l'Anglais, ailleurs que dans son île, l'Américain, ailleurs que dans les vastes espaces des Etats-Unis. Comment en est-il de même du peuple dont l'histoire s'est incorporée au sol de la France, c'est ce qu'on a cherché à expliquer dans ces pages. »

Ce *Tableau de la géographie de la France* est, en effet, un véritable tableau et fait d'une main de savant et d'artiste.

On y trouve à la fois l'histoire de notre sol et la description scrupuleusement exacte, discrètement poétique de notre pays, dans la variété charmante de ses aspects.

On y trouve en même temps des indications sobres et précises sur le caractère des habitants des diverses régions, et de prudentes considérations, toujours solidement établies, sur la part qui revient, dans nos destinées nationales, à la position géographique de notre pays, à sa structure, à son organisme physique.

Le volume qui paraîtra ensuite en livraisons

est le tome II, 1<sup>re</sup> partie: *Le Christianisme, les Barbares. — Mérovingiens et Carolingiens*, par MM. C. BAYET, C. PFISTER et A. KLEINCLAUSZ.

Après la publication de ce volume, l'*Histoire de France* sera complète depuis les origines jusqu'au moment du XVI<sup>e</sup> siècle où M. Lemonnier l'a conduite.

### La Vie Heureuse

Ce n'est pas assez de dire que le numéro d'Avril de la *Vie Heureuse* est charmant. Il faut ajouter qu'il offre tout ce que les femmes peuvent désirer dans une revue. Aussi la *Vie Heureuse* est-elle leur revue de prédilection. Elle résume toute la vie élégante, artistique, littéraire, mondaine familiale, charitable, de toute la vie moderne en un mot.

Que chacun choisisse dans ce numéro. — Tous les goûts délicats seront satisfaits. — En Turquie: Princesses de Grandes Dames, la Comtesse de Chabannes, compositrice originale — Barbet, la reine du Théâtre-Français — les expositions avec des reproductions magnifiques — et ce n'est pas tout, une nouvelle, le roman, des renseignements, minutieux, pittoresques, imprévus. Voilà ce que l'on trouve dans ce numéro véritablement parfait.

Nulle revue ne peut lutter contre la *Vie Heureuse*. On l'attend chaque mois avec impatience ! Elle procure d'inépuisables satisfactions à toutes les femmes — à toutes les familles.

Abonnements: Un an: France, 7 fr. Étranger, 7 fr. — Le N<sup>o</sup>, 50 centimes.

LA NATURE. *Revue des sciences illustrée*, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n<sup>o</sup> 1560, du 18 avril 1903.

Les mouches à scie, par Henri Coupin. — Fabrication industrielle de la caséine, par H. Labbé. — L'éclairage par incandescence dans les phares, par Daniel Bellet. — Le Holt-Loch « Trou d'enfer » (Suisse), par E.-A. Martel. — La chasse à la baleine, par Charles Rabot. — Briquettes suédoises en sciure de bois, par L. L. — Acrobatie cycliste, le « Cercle de la mort » et ses dérivés le « trick riding », par W. Drancourt. — Nécrologie. — Chronique. — Académie des sciences: séance du 14 avril 1903, par Ch. de Villedeuil. — Le palais de Mustapha-Supérieur et la fièvre typhoïde, par Henri de Parville.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### Avis

Afin de permettre aux touristes ainsi qu'aux familles de s'installer sur une des Plages de Bretagne et de rayonner de là sur toutes les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, vient de soumettre à l'Administration Supérieure, une proposition ayant pour objet la délivrance au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (lignes de banlieue du réseau de l'Ouest exceptées) d'abonnements individuels et de famille de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, pour les Côtes Sud et Nord de Bretagne (gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchements vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre

du trajet d'aller et retour à ces Côtes, avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des Côtes Sud et Nord de Bretagne.

Ils seraient délivrés chaque année du Samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

Le prix des cartes d'abonnement varierait entre 75 fr. et 130 fr. suivant la classe et la distance, pour les parcours (aller et retour) n'excédant pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au delà de 1000 kilomètres, le prix serait augmenté de 0 fr. 45 et 0 fr. 65 (en 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> cl.) par fraction de 10 kilomètres en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 seraient consenties en faveur des membres d'une même famille.

### Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'Administration Supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

- 1<sup>o</sup>. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.
- 2<sup>o</sup>. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1<sup>er</sup> octobre inclus.

### Billets d'abonnement de famille pour les Plages de Bretagne

En vue de faciliter les déplacements des familles sur les plages de la Bretagne, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration Supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets d'abonnement de famille de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe pour baignades et excursions sur les plages de Bretagne, comportant la faculté de circuler à volonté sur les lignes et sec-

tions de ligne qui relient ces plages entre elles, du Croisic et de Guérande à Château-lin.

Ces billets comporteraient la réduction ci-après, sur les prix pleins des billets individuels d'abonnement existant pour les mêmes plages.

- 1<sup>re</sup> Carte — Prix plein du billet individuel
- 2<sup>e</sup> Carte — Réduction de 10 0/0 sur le prix du billet individuel
- 3<sup>e</sup> Carte — Réduction de 20 0/0
- 4<sup>e</sup> Carte — Réduction de 30 0/0
- 5<sup>e</sup> Carte — Réduction de 40 0/0
- 6<sup>e</sup> Carte — Réduction de 50 0/0 et au-delà.

Ils seraient délivrés chaque année du samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faculté de prolongement moyennant supplément.

### PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- 1<sup>o</sup> DE PARIS à TOURS.
  - 2<sup>o</sup> DE TOURS à NANTES.
  - 3<sup>o</sup> DE NANTES à LANDERNAU, Premières et embranchements. livraisons
  - 4<sup>o</sup> D'ORLÉANS à LIMOGES.
  - 5<sup>o</sup> DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. d'une collection qui sera
  - 6<sup>o</sup> DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal. sera
- DE TOURS A ANGOULÊME. continuée  
D'ANGOULÊME A BORDEAUX.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire gérant : A. COUSSLANT.

## DRÈCHES DE MAÏS PRESSÉES

Pour arriver à un engraissement rapide et réaliser une ÉCONOMIE IMPORTANTE sur l'alimentation de ses bestiaux, employer les DRÈCHES DE MAÏS PRESSÉES. Les bœufs, vaches et porcs en sont friands. Aucun aliment ne favorise autant la sécrétion du lait. Demander échantillon et note explicative à la DISTILLERIE de MELLE (Deux-Sèvres). La Distillerie est également toujours vendeur de maïs, aux prix d'importation.